RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 50077
Numéro SIREN : 338 509 045
Nom ou dénomination : HEIDSIECK & Co MONOPOLE

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2021 sous le numéro de dépôt 5258

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 34 Boulevard DIANCOURT 51100 REIMS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 8 5 0 9 0 4 5 0 0 0 5 4 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 967 450	AG		6 967 450	6 967 450
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	149 739	AU	149 419	320	320
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	15	BE		15	15
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	7 117 205	BK	149 419	6 967 786	6 967 786
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	813 954	BY		813 954	1 247 111
	Autres créances (3)	BZ	1 111 200	CA		1 111 200	1 594 875
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	2 177	CG		2 177	2 751
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			45
	TOTAL (III)	CJ	1 927 331	CK		1 927 331	2 844 783
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 044 537	IA	149 419	8 895 117	9 812 570

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL
LE PRESIDENT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP **N° 2051 2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 000 002)	DA	7 000 002	7 000 002
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	541 110	515 435
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	123 546	123 546
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	14 437	109 947
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	199 034	513 498
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 878 131	8 262 430
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	343	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	77 402	216 750
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	746 253	1 125 740
	Dettes fiscales et sociales	DY	192 988	207 648
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 016 986	1 550 139
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 895 117	9 812 570

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 016 986	1 550 139
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 098 015	1 785 339
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 098 015	1 785 339
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	233 638	209 008
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	57 927	21 570
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	291 568	230 580
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	806 447	1 554 759
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 295	19 777
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	12 295	19 777
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	12 295	19 777
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	818 743	1 574 536

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	542 306	844 287
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	542 306	844 287
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(542 306)	(844 287)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	77 402	216 750
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 110 311	1 805 116
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	911 276	1 291 618
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	199 034	513 498
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	12 295	19 777
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	1 098 014	1 785 338
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Subvention redevance	542 306	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	6 967 450	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	149 419	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	320	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	149 739	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	15	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	15	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	7 117 205	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 6 967 450	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 149 419	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 320	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 149 739	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C 15	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 15	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 7 117 205	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2021
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31122020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS HEIDSIECK & C° Monopole

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	149 419	QE		QF		QG	149 419
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	149 419	QV		QW		QX	149 419
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	149 419	ØP		ØQ		ØR	149 419

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Néant [X] *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	813 954		813 954	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	114 976		114 976	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	53 733		53 733	
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC	553 697		553 697	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	388 793		388 793	
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTAUX		VT	1 925 154	VU	1 925 154	VV
RENVOIS (1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	343	343		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	746 253	746 253		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	192 405	192 405		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	583	583		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	77 402	77 402		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 016 986	VZ 1 016 986		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

HEIDSIECK & Co
MONOPOLE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7.000.002 €
Siège social : 34, boulevard Diancourt
51100 REIMS
338.509.045 R.C.S. REIMS

COMPTES ANNUELS 2020
(Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 juin 2021)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Actionnaire Unique, statuant en décision ordinaire annuelle, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, s'élevant à : *199.034,27 Euros*
augmenté du report à nouveau antérieur de : *14.437,96 Euros*
soit au total : *213.472,23 Euros*

de la manière suivante :
- *à la réserve légale à hauteur de :* *9.951,71 Euros*
- *au compte de report à nouveau à hauteur de :* *16.853,80 Euros*

Le solde, soit : *186.666,72 Euros*

étant distribué à l'Actionnaire Unique à raison d'un dividende de 0,16 Euros par action.

Ce dividende pourra être mis en paiement à compter de ce jour.

L'Actionnaire Unique, statuant en décision ordinaire annuelle, prend acte de ce que :
- *conformément aux dispositions fiscales en vigueur et à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, ce dividende serait éligible en totalité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts, étant précisé que seuls les dividendes versés aux personnes physiques résidentes fiscales en France pourraient bénéficier dudit abattement,*
- *dans l'état actuel de la répartition du capital social, les 1.166.667 actions formant le capital étant détenues par un Actionnaire personne morale, les 186.666,72 Euros de dividendes lui étant distribués ne pourront pas bénéficier dudit abattement.*

En outre, et conformément à la loi, l'Actionnaire Unique prend acte de ce qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

EXERCICES	*Dividende Global*	*Dividende par Action*	*Dividende Eligible à l'Abattement de 40% (*) (art. 158-3 du CGI)*
Au titre de 2017	*1.400.000,40 €*	*1,20 €*	*1,20 € (*)*
Au titre de 2018	*933.333,60 €*	*0,80 €*	*0,80 € (*)*
Au titre de 2019	*583.333,50 €*	*0,50 €*	*0,50 € (*)*

(*) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes versés à des personnes physiques résidentes fiscales en France

DECISION DE L'ASSEMBLEE

Affectation du résultat adoptée par l'Actionnaire Unique.

Certifié exact

37 Rue René Cassin
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX

HEIDSIECK & C° MONOPOLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS SAS
Société par Actions Simplifiée
37, rue René Cassin – 51430 BEZANNES
Capital social de 915 000 euros - RCS REIMS 343 281 820

HEIDSIECK & C° MONOPOLE

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.000.002 Euros
N°SIREN 338 509 045

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé unique de la société HEIDSIECK & C° MONOPOLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HEIDSIECK & C° MONOPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqué, notamment pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. Votre société présente à l'actif de son bilan des immobilisations telles que décrit la note 3.1 de l'annexe. La valorisation de ces actifs incorporels est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans le paragraphe 2.1 des « Règles et méthodes comptables » de l'Annexe. Nous avons vérifié le bienfondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société/association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Bezannes, le 7 juin 2021

Michel BARBET-MASSIN

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP **N° 2050 2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 34 Boulevard DIANCOURT 51100 REIMS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 8 5 0 9 0 4 5 0 0 0 5 4 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 967 450	AG		6 967 450	6 967 450
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	149 739	AU	149 419	320	320
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	15	BE		15	15
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	7 117 205	BK	149 419	6 967 786	6 967 786
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	813 954	BY		813 954	1 247 111
		Autres créances (3)	BZ	1 111 200	CA		1 111 200	1 594 875
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	2 177	CG		2 177	2 751
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			45
		TOTAL (III)	CJ	1 927 331	CK		1 927 331	2 844 783
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 044 537	1A	149 419	8 895 117	9 812 570

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051 2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 000 002)	DA	7 000 002	7 000 002
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	541 110	515 435
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	123 546	123 546
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	14 437	109 947
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	199 034	513 498
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 878 131	8 262 430
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	343	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	77 402	216 750
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	746 253	1 125 740
	Dettes fiscales et sociales	DY	192 988	207 648
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 016 986	1 550 139
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 895 117	9 812 570

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 016 986	1 550 139
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP **N° 2052 2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N – 1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens *	FD		FE	FF		
	Production vendue services *	FG		FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL		
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 098 015	1 785 339
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 098 015	1 785 339
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	233 638	209 008
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	57 927	21 570
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	2	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	291 568	230 580
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	806 447	1 554 759
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	12 295	19 777
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	12 295	19 777
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	12 295	19 777
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	818 743	1 574 536

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2021**

Désignation de l'entreprise SAS HEIDSIECK & C° Monopole — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	542 306	844 287
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	542 306	844 287
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(542 306)	(844 287)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	77 402	216 750
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 110 311	1 805 116
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	911 276	1 291 618
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	199 034	513 498

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	12 295	19 777
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS **A5**			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	1 098 014	1 785 338
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	A9	obligatoires	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	

(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Subvention redevance	542 306	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SOMMAIRE

N° Paragraphe

1. FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS

Faits marquants de l'exercice 1.1
Evènements post-clôture 1.2

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Modes et méthodes d'évaluation 2.1

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Etat de l'actif immobilisé 3.1
Etat des amortissements 3.2
Etat des échéances des créances et des dettes 3.3
Produits à recevoir 3.4
Charges à payer 3.5
Composition du capital social 3.6
Variation des capitaux propres 3.7
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices 3.8
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société 3.9
Honoraires des commissaires aux comptes 3.10
Information sur les postes concernant les entreprises liées 3.11
Parties liées 3.12

FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS

1.1 Faits marquants de l'exercice

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a qualifié, le 30 janvier 2020, l'épidémie du COVID-19 apparue en Chine, d'urgence de santé publique de portée internationale. Elle l'a classée, le 11 mars 2020, en pandémie mondiale. Dans les différents pays confrontés à cette épidémie, les pouvoirs publics ont pris au cours du premier trimestre 2020 des mesures sanitaires (confinements, interdiction de rassemblement, etc.) et économiques avec la fermeture de certaines activités. En France, ces mesures ont été adoptées en mars 2020 avec la promulgation de l'état d'urgence sanitaire.

À la clôture 2020, les estimations et hypothèses sur lesquelles la Société exerce son jugement ont été révisées pour prendre en compte les effets de la crise liée à la COVID-19. Les estimations comptables sont toutefois réalisées dans un contexte de crise sanitaire et économique dont les conséquences rendent difficiles l'appréhension des perspectives économiques à moyen terme.

1.2 Evènements Post clôture

Le début de l'année 2021 a également été marqué par la reconduction des mesures sanitaires décidées par le Gouvernement (couvre-feu, fermeture d'établissement accueillant du public, mesures de soutien financier…). Ces événements sont pris en compte par la Société dans l'estimation de ses principales estimations comptables au 31 décembre 2020, notamment dans les scénarios à l'appui desquels ont été évalués les actifs.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce articles 9 et 11 Décret n°83-1020 du 29/11/83 Articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

2.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables en France selon le règlement comptable ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié des règlements publiés ultérieurement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Les immobilisations

L'approche par composants

Pour se conformer aux réglementations comptables régies par l'article 214-9 du nouveau PCG 2016, la Société a mis en application à compter du 1er janvier 2005, l'approche par composants pour l'inscription de ses immobilisations à l'actif.
Pour mémoire, la méthode rétrospective a été retenue (comme si la nouvelle méthode comptable avait toujours été appliquée) pour valoriser l'ensemble de ses immobilisations au 1er janvier 2005. L'impact de la

mise en application des nouvelles règles a été constaté directement dans les capitaux propres de la Société au 31/12/2005.

A noter également qu'un amortissement dérogatoire est comptabilisé lorsque la durée réelle d'utilisation préconisée en comptabilité est supérieure à la durée d'usage admise en fiscalité comme le prévoit l'article 39 1 2° du CGI. Si au contraire, la durée réelle d'utilisation est inférieure à la durée d'usage, on réintègre fiscalement l'amortissement non admis.

- Immobilisations incorporelles

Celles-ci correspondent aux critères définis par l'article 211-5 du nouveau PCG 2016. Celles-ci sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.
Le poste concessions, brevets et droits similaires comprend des marques acquises et pour un montant global de 6 967 450,86 Euros.

- Immobilisations corporelles

En pratique, la Société ne décompose les éléments que si le bien a une valeur significative d'au moins 500€ et s'il représente au moins 10 % du prix de revient pour un bien meuble et 1% pour un bien immeuble.

Cas des biens non décomposés

Les biens non décomposés sont évalués à leur coût d'acquisition. La base amortissable de ces biens est la base brute (sans tenir compte de la valeur résiduelle), et la durée d'amortissement est la durée réelle d'utilisation du bien (3 ans pour les installations générales).

Cas des biens décomposés

Les biens décomposés sont évalués au prix de revient (coût d'acquisition de l'immobilisation-les rabais, remises et ristournes + les coûts de mise en état du bien + les intérêts courus sur emprunts + les frais d'acquisition de l'immobilisation) répartis en une structure amortie sur la durée d'usage, et des composants, amortis sur la durée réelle d'utilisation.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les dépréciations sont comptabilisées en fonction du risque couru.

b) Créances et dettes

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

c) Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux représentant un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.1 Etat de l'actif immobilisé

CADRE A - IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations par réévaluation au cours de l'exercice		Augmentations acquisitions, créations apports, virements	
Frais établissement et développt	TOTAL I	CZ		D8		D9	
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II	KD	6 967 450,86	KE		KF	0,00
Terrains		KG		KH		KI	
	Dont composants						
- sur sol propre	L9	KJ		KK		KL	
Constructions - sur sol d'autrui	M1	KM		KN		KO	
- install.générales	M2	KP		KQ		KR	
Install.techn.,mat.,outillage indust.	M3	KS		KT		KU	
- installations générales, agencmts, aménag.		KV	149 419,35	KW		KX	0,00
Autres immob. - matériel de transport		KY		KZ		LA	
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier		LB	320,00	LC		LD	0,00
- emballages récupérables et divers		LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
Avances et acomptes		LK		LL		LM	
TOTAL III		**LN**	**149 739,35**	**LO**		**LP**	
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P	15,24	1R		1S	0,00
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
TOTAL IV		**LQ**	**15,24**	**LR**		**LS**	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		**0G**	**7 117 205,45**	**0H**		**0J**	

CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession, mise HS, mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine immob. fin d'exercice	
Frais établissement et développt Tot. I	IN		C0		D0		D7	
Autres postes immo.incorporelles Tot. II	IO		LV		LW	6 967 450,86	1X	
Terrains	IP		LX		LY		LZ	
- sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
Constructions - sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
- install.génér., agenct	IS		MG		MH		MI	
Install.techn.,matériel,outillage indust.	IT		MJ		MK		ML	
- install.génér., agenct	IU		MM		MN	149 419,35	MO	
Autres immob. - matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
corporelles - mat.bureau, inf., mob.	IW		MS		MT	320,00	MU	
- emballages récupér.	IX		MV		MW		MX	
Immobilis. corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
TOTAL III	**IY**		**NG**		**NH**	**149 739,35**	**NI**	
Participations par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW	
Autres participations	I0		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	15,24	2D	
Prêts et autres immobilis. financières	I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV	**I3**		**NJ**		**NK**	**15,24**	**2H**	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**I4**		**0K**		**0L**	**7 117 205,45**	**0M**	

3.2 Etat des amortissements

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
Immobilisations amortissables	Amortissemts début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissemts fin exercice
Frais établist, développement I Autres immob.incorporelles II Terrains - s/sol propre Constructions - s/sol autrui - inst.général. Install.techn., mat.,outillage - inst.agencts Aut. immob. - mat.transport corporelles - mat.bureau - embal.réc.div.	149 419,35	0,00		149 419,35
TOTAL III	**149 419,35**			**149 419,35**
TOTAL (I à III)	**149 419,35**			**149 419,35**

3.3 Etat des échéances des créances et des dettes

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
Clients douteux ou litigieux		VA					
Autres créances clients		UX	813 954,54		813 954,54		
Créance représent. titres prêtés	UO	Z1					
Personnel et comptes rattachés		UY					
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	- impôt sur les bénéfices	VM					
Etat et autres	- taxe sur la valeur ajoutée	VB	114 976,46		114 976,46		
collectivités	- autres impôts, taxes, versemts assimilés	VN	53 733,00		53 733,00		
	- divers	VP					
Groupe et associés (2)		VC	553 697,44		553 697,44		
Débiteurs divers (dont pension titres)		VR	388 793,41		388 793,41		
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX		**VT**	**1 925 154,85**	**VU**	**1 925 154,85**	**VV**	
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- rembourstes obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés		VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires conver.(1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Empr., dettes	- à 1 an maximum	VG	343,30	343,30		
établist crédit	- à plus de 1 an	VH				
Empr.,dettes financ.divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs, comptes rattachés		8B	746 253,08	746 253,08		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale, aut.org.sociaux		8D				
	- impôt bénéfices	8E				
Etat et autres	- T.V.A.	VW	192 405,03	192 405,03		
collectivités	- oblig.cautionnées	VX				
	- autres impôts	VQ	583,00	583,00		
Dettes immob. cptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	77 402,00	77 402,00		
Autres dettes (pension titres)		8K				
Dettes représent.titres emprunt.		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		**VY**	**1 016 986,41**	**VZ** **1 016 986,41**		
(1) Emprunts souscrits ds exerc.		VJ				
Emprunts rembour.ds exerc.		VK				
(2) Emprunts, dettes associés		VL				

3.4 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Créances Clients et comptes rattachés	801 659,02
Autres créances	442 526,41
TOTAL	**1 244 185,43**

3.5 Charges à payer

CHARGES A PAYER	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	701 578,96
Autres dettes	583,00
TOTAL	**702 161,96**

3.6 Composition du capital

Catégories de titres	*Nombre de titres*			*Valeur nominale*
	à la clôture de l'exercice	*créés pendant l'exercice*	*remboursés pendant l'exercice*	
Actions ordinaires	1 166 667,00			6,00
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

3.7 Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		*Solde*
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		8 262 430,81
Distributions sur résultats antérieurs		583 333,50
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		7 679 097,31
Variations en cours d'exercice	*En moins*	*En plus*
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
SOLDE		
Situation à la clôture de l'exercice		*Solde*
Capitaux propres avant répartition		**7 679 097,31**

3.8 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	*Résultat avant impôt*	*Impôt dû*	*Résultat net après impôt*
Résultat courant	818 743,04	229 248,00	589 495,04
Résultat exceptionnel à court terme	(542 306,77)	(151 846,00)	(390 460,77)
Résultat exceptionnel à long terme			
Participations des salariés aux fruits de l'expansion			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
Créance d'impôt à raison des dégrèvements en cours			
RESULTAT COMPTABLE	**276 436,27**	**77 402,00**	**199 034,27**

La S.A.S HEIDSIECK & C° MONOPOLE est membre du groupe intégré fiscalement dont la société mère est la S.A. VRANKEN-POMMERY MONOPOLE. L'impôt ventilé ci-dessus correspond à la contribution de la société à l'impôt dû ou à l'économie d'impôt sur le résultat d'ensemble du groupe. Ce montant correspond à l'impôt dont la société serait redevable comme en l'absence d'intégration fiscale, conformément aux modalités de répartition du dit impôt définies par la convention d'intégration fiscale.

3.9 Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

S.A. VRANKEN-POMMERY MONOPOLE
Société Anonyme au capital social de 134 056 275 Euros
Siège social : 5, place Général Gouraud
51100 REIMS
R.C.S. REIMS B 348 494 915

3.10 Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES	Mazars	Audit & Stratégy	Total
Honoraires relatifs à la mission de certification	235,20	0,00	**235.20**
Honoraires relatifs à d'autres prestations	0,00	0,00	**0,00**

3.11 Informations sur les postes concernant les entreprises liées

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations (valeur brute)		
Créances rattachées à des participations		
Dépôts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		813 854,54
Autres créances		942 490,85
Emprunts et dettes financières divers		77 402,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		650 768,12
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		12 295,52
Charges financières		

3.12 Parties liées

La société n'a réalisé aucune transaction avec les parties liées.